



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



05028170

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/02/2005 - Annexes du Moniteur belge

Denomination : **DON'T FORGET**

Forme juridique : société anonyme

Siège : 1490 Court-saint-Etienne, rue de Mont-saint-Guibert, 14

N° d'entreprise : 0438834532

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - CONVERSION DU CAPITAL EN EUROS - AUGMENTATION DE CAPITAL - MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL - PROROGATION DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS - MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE - MISE A JOUR DES STATUTS - NOMINATIONS.**

Extrait du procès-verbal dressé par le notaire Gérard Debouche, à Feluy, le 17 décembre 2004, portant à la suite la mention « Enregistré à Seneffe cinq rôles sans renvois le vingt-trois décembre 2004, Vol. 513 folio 44, case 17 Reçu: cent vingt-quatre euros huit cents (124,08 E). L'inspecteur Principal, (signé) Falque »

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes

1°) Modification de l'objet social en remplaçant les deux premiers alinéas de l'article trois des statuts par le texte suivant:

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

1 toutes activités liées à la vente et la prestation de services en matière de sécurité et de protection incendie ;

2 - la fourniture de services, notamment le développement de logiciels, d'assistance informatique chez le client et le recrutement d'informaticiens ;

- toutes prestations et activités généralement quelconques en matière de bureaux d'études, de formation de personnel, de conseil en organisation dans les domaines ayant un rapport direct ou indirect avec l'informatique, l'électronique et l'électromécanique au sens le plus large du terme

- l'achat, la vente, en gros et en détail, l'importation, l'exportation, la fabrication, la production, la distribution, l'installation, l'entretien et la réparation de tous logiciels, systèmes et matériels informatiques, électroniques et électromécaniques, ainsi que le dépôt et l'exploitation de tous brevets. La présente énumération n'est pas limitative et peut être étendue notamment à toute modification quelconque pouvant améliorer, compléter, développer ou remplacer les systèmes informatiques, électroniques et électromécaniques existants ou à créer ;

toute activité de création, d'organisation, d'exploitation de réseaux internet ou intranet ou tout autre type de réseaux connus ou à venir Cette activité se fera tant au niveau de la prestation de services et conseils, qu'au niveau de la fourniture et de l'entretien de matériel ;

3 toutes fonctions de consultance et/ou de service liées aux domaines précités, le conseil, la formation, l'expertise technique et l'assistance dans lesdits domaines ; la prestation de services de conseil en organisation et gestion d'entreprises actives dans ces domaines, la représentation et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial ;

4 toutes activités immobilières pour son compte propre.

La société pourra réaliser son objet suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées »

2°) En application des articles 47 et suivants de la loi du trente octobre mil neuf cent nonante-huit relative à l'euro, conversion du capital social actuellement fixé à un million cinq cent mille (1 500 000) francs belges en euros (EUR). Suite à cette conversion, le capital social s'élève à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros trois cents (37 184,03 euros), le taux de conversion étant de quarante virgule trois mille trois cent nonante-neuf (40,3399) francs belges pour un euro (EUR).

3°) Augmentation du capital social à concurrence de vingt-quatre mille huit cent quinze euros nonante-sept cents (24 815,97 euros) pour le porter de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros trois cents (37.184,03 euros) à soixante-deux mille (62 000) euros, par apport en espèces par chacun des actionnaires proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social, et sans création d'action nouvelle

4°) Changement de l'exercice social pour le fixer dorénavant du premier juillet au trente juin de l'année suivante. Prorogation de la durée de l'exercice social en cours en portant son terme du trente et un décembre deux mille quatre au trente juin deux mille cinq

5°) Modification de la date de l'assemblée générale pour la fixer dorénavant le troisième jeudi du mois de novembre à dix-huit heures

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Volet B - Suite

6°) Modification des statuts pour les mettre en concordance avec ce qui précède ainsi qu'avec le Code des sociétés.

7°) Renomination aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans prenant fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix de :

- monsieur Eric Ramet, domicilié rue de Mont-Saint-Guibert, 14, à 1490 Court-saint-Etienne ;
- monsieur Didier Deprez, domicilié à Braine-le-Château (1440 Wauthier-Braine), rue Ardichamp, 10.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer aux fonctions de président et d'administrateur-délégué, monsieur Eric Ramet, prénommé, pour une durée de six ans. Ses mandats prendront fin après l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME. Gérard DEBOUCHE, notaire. Déposés en même temps : expédition de l'acte, attestation bancaire, rapport du conseil d'administration, situation active/passive arrêtée au 30 septembre 2004 et statuts coordonnés.